

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BELSENTES 7 mai 2020 à 18H30

Présents : M. BADUFLE Serge, Mme BLACHE Françoise,
Mme BALTASSAT Francine, M. BRESSO Dominique, M. CROS Christian,
M. FAYARD Raymond, M. LADREYT André, M. MICHEL Didier, M. PRAMAYON Jean Pascal.

Absents excusés représentés : M. TEYSSEIRE-ALLIRAND Lucas par M. FAYARD Raymond,
Mme CHABAL Sylvia par M. LADREYT André,
Mlle FARGEON Clémence par M. BRESSO Dominique, Mme RIBEYRE Nadia par Mme BLACHE Françoise.

Absents : Mme TESTARD Annie, Mme BOUIX Monique, Mme FOURET Magali, M. LUQUET Roland, M. MAZOT Hervé, M. BLANC Luc.

Secrétaire de séance : Mme BLACHE Françoise

⑩ Exonération de loyers et charges :

Compte tenu du contexte économique lié à la crise du COVID 19, les activités commerciales sont fermées depuis le 17 mars et subissent un lourd préjudice financier. Les 2 activités commerciales (Cabanes de Labrousse et auberge Art des Chemins) propriétés de la commune sont toujours privées d'activité. Leurs carnets de réservation, vu les incertitudes de la saison touristique, se sont vidés.

Afin de les aider dans cette période, le conseil municipal à l'unanimité décide de les exonérer de loyers et de charges du mois de mars au mois d'août inclus (soit 6 mois d'exonération).

⑩ Indemnités des élus

Dans le cadre de cette crise sanitaire, les communes subissent et vont subir des charges supplémentaires (aménagement de locaux, produits et équipements sanitaires...) et des ressources en diminution (exonération de loyers et de charges notamment...).

Depuis le 15 mars, et dans le cadre de leur prolongation de mandat, les élus en place assurent presque exclusivement la gestion de crise (confinement, actions de solidarité et de communications...)

Dans un esprit de solidarité et d'entraide, Monsieur le maire propose au conseil municipal que les indemnités des élus pour la période du mois de mai jusqu'à l'installation du nouveau conseil ne soient pas versées. Cette économie ainsi réalisée permettrait ainsi de participer à cet effort financier au bénéfice de la commune et de ses habitants.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve cette proposition de suspension de versement des indemnités.

⑩ Remboursement trop perçu et charges locatives :

- Suite à une réclamation d'un locataire concernant le paiement d'une location de jardin attenant à la maison (jardin plus exploité par le locataire), le conseil décide afin de clore le litige de procéder au remboursement de la somme de 40€.

- Après examen des différents baux sur la commune, il s'avère qu'un certains nombres de logements locatifs ne paient pas de charges locatives, tels que par exemple les taxes d'ordures ménagères. Afin de remédier à cette différence de traitement, le conseil à l'unanimité décide que pour toutes les locations, les charges locatives correspondantes seront demandées. Un calcul exhaustif de ces charges sera effectué, validé par arrêté et fera l'objet d'un avenant à chaque bail.

⑩ Demande de subvention pour les dépenses de viabilité hivernale :

Comme chaque année, le département propose aux communes un soutien financier aux dépenses engagées pour le déneigement au cours de l'hiver précédent. Une délibération de demande d'aide doit accompagner les justificatifs de dépenses.

Le conseil municipal à l'unanimité sollicite l'aide du département pour les dépenses engagées pendant l'hiver (montant des dépenses : 6344,65€ TTC)

⑩ Vente de parcelles :

Lors d'un précédent conseil, il avait été demandé aux propriétaires du domaine du Grand Bouveyron, de nous solliciter officiellement sur leur projet d'acquisition des parcelles 1220, 1221 et 1226 d'une superficie de 467 m².

Ces 3 parcelles sont enclavées au sein de leur domaine et ne présentent aucun intérêt pour la commune. Un hangar agricole avec toiture en fibro ciment est présent sur une des parcelles.

Dans leur demande du 20 avril, les futurs acquéreurs nous proposent après une étude affinée un coût d'acquisition global de 1700€.

Après examen, le conseil décide à l'unanimité d'un prix de vente conforme à la proposition soit 1700€.

⑩ **Reprise de l'école :**

Suite aux mesures gouvernementales, et au déconfinement à compter du 11 mai prochain, une reprise progressive de l'école est prévue suivant la mise en place d'un protocole sanitaire rigoureux.

Après examen des locaux avec le directeur, 8 enfants seulement peuvent être accueillis dans la classe des grands et 7 en maternelle.

Pas de cantine, ni de prise de repas sur place.

Possibilité de garderie le soir par la communauté de communes.

Sens de circulation pour l'accueil des enfants : entrée par la route du Cheylard, sortie par la route de St Agrève

Transport scolaire fonctionne normalement

Plan de nettoyage et désinfection des locaux réalisé

Un protocole local va être établi et cosigné avec le représentant de l'État

Un conseil d'école s'est tenu le jeudi 7 mai à 17h en audio conférence afin de présenter ces différentes mesures.

Ces mesures sont valables jusqu'au 2 juin, elles pourront être modifiées par décisions gouvernementales annoncées à la fin du mois de mai.